

# Déclaration de changement de propriétaire

Ce document est à renvoyer à l'administration communale, service des taxes communales, rue de Hotton, 1 à 6987

RENDEUX

dès la passation de l'acte de vente.

Les soussignés signalent ci-dessous à l'administration communale les renseignements relatifs au changement de propriétaire(s) de l'immeuble sis dans la commune de Rendeux

(Rue et n°) ....., cadastré .....e division, section ..... n°.....

## 1. Coordonnées du (des) propriétaire(s) sortant(s)

|                         |                         |
|-------------------------|-------------------------|
| ..... (Nom et prénom)   | ..... (Nom et prénom)   |
| ..... (Numéro national) | ..... (Numéro national) |
| .....                   | .....                   |
| ..... (Adresse)         | ..... (Adresse)         |

## 2. Coordonnés du (des) propriétaire(s) entrant(s)

|                         |                         |
|-------------------------|-------------------------|
| ..... (Nom et prénom)   | ..... (Nom et prénom)   |
| ..... (Numéro national) | ..... (Numéro national) |
| .....                   | .....                   |
| ..... (Adresse)         | ..... (Adresse)         |

3. Date de l'acte de vente : .....

## 4. Destination de l'immeuble en question

L'immeuble faisant l'objet de la vente aura une destination de :

- Première résidence
- Seconde résidence
- Hébergement touristique

## 5. Signatures

|   |   |
|---|---|
| Signature du (des) propriétaire(s) sortant(s) | Signature du (des) propriétaire(s) entrant(s) |
|---|---|

### Remarques importantes :

- Les taxes communales sur les secondes résidences, sur l'enlèvement des immondices et sur les séjours sont exigibles en totalité au **1er janvier de l'année de l'exercice d'imposition** (il revient aux intéressés de répartir entre eux le montant de ces taxes s'ils le souhaitent).
- Sauf indication contraire et écrite, les taxes communales seront réclamées au(x) nouveau(x) propriétaire(s).
- Les éventuels travaux de rénovation/transformation ne dispensent pas du paiement des taxes communales.